

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY  
en date du 3 juillet 2018 ;**

Vu La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions diverses relatives à la fonction publique.

Le décret 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre 1<sup>er</sup> de la loi 2012-347 précitée

Le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la FPH

Articles 4-2 à 4-5 du décret du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la FPH

Vu la décision d'ouverture d'un recrutement sans concours d'Agent des Services Hospitaliers au Centre Hospitalier de Bergerac,

Le jury composé comme suit :

- Monsieur RIOCHET Clément, Attaché d'Administration, DRH
- Madame LALUE, Infirmière Coordinatrice SSIAD de Belvès
- Madame TALBOT Valérie, Infirmière Cadre Supérieur de Santé
- Madame BEAUFILS Aurélie, Infirmière Faisant Fonction Cadre de Santé

s'est réuni le 3 juillet 2018 ; 4 postes étaient à pourvoir, 11 candidatures ont été déclarées recevables et ont été auditionnées

Après audition et délibération le jury déclare admis :

Liste principale :

- Madame GUIMBAUD Laura
- Madame HARDOUIN Véronique
- Madame OMNES Nathalie
- Monsieur VERGNES Christophe

Liste complémentaire :

BERGERAC, le 3 juillet 2018

M RIOCHET Clément

Attaché d'Administration  
DRH



Mme LALUE

Infirmière Coordinatrice



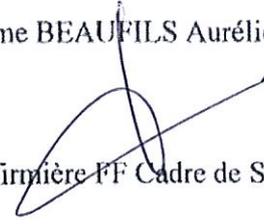
Mme TALBOT Valérie

Infirmière Cadre Supérieur de Santé



Mme BEAUFILS Aurélie

Infirmière PF Cadre de Santé



Affichage : Panneau face restaurant du personnel  
Site Internet du Centre Hospitalier de BERGERAC  
Logiciel BLUE MEDI